**APPEL A MANIFESTATION D’INTERÊT**

**JEUX OLYMPIQUES D’HIVER 2030**

Les réponses à cet AMI devront être envoyées à [celine.grange-faivre@cara.eu](mailto:celine.grange-faivre@cara.eu) et [nathan.jarjot-jover@cara.eu](mailto:nathan.jarjot-jover@cara.eu) avant le **15 Septembre 2025**.

**APPEL A MANIFESTATION D’INTERET : SOLUTIONS DE MOBILITE DECARBONEE POUR LES JOP 2030 DANS LES ALPES FRANCAISES**

# Contexte

A la suite de la candidature de la France aux Jeux Olympiques et Paralympiques d’hiver des Alpes Françaises, le Comité International Olympique a décidé de lui attribuer l’organisation de la 26ème édition prévue pour 2030.

Cela correspond à la 4ème fois que la France accueille les Jeux Olympiques et Paralympiques d’hiver dans une région pilote, connue internationalement et remarquable en termes de sports d’hiver.

Cette édition se distingue des précédentes puisque pour la première fois l'attribution a été faite à l'ensemble des Alpes françaises et non à une ville d'accueil. Ce sont les 2 régions Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes qui organiseront l'accueil de cette édition des Jeux olympiques des paralympiques d'hiver 2030.

A l’instar des Jeux d'été de Paris 2024, les Jeux d'hiver 2030 représente une opportunité d'accélérer le développement économique, social et environnemental du territoire régional, et d'inscrire ses impacts positifs dans les grandes stratégies régionales liées à l’innovation.

# Objet de cet AMI

Le pôle de compétitivité CARA a décidé de recenser les savoir-faire et innovations proposées par ses adhérents afin d'accompagner les organisateurs des jeux olympiques d'hiver 2030 dans ce projet.

Les solutions identifiées seront évaluées par CARA selon plusieurs niveaux d’analyse :

* Répondre aux priorités pour des JOP sobres et durables : trait d’union, savoir-faire, sobriété, durabilité, inclusion, et aux enjeux plus spécifiquement en lien avec les sujets de mobilité
* Répondre aux enjeux de développement économique et d’Innovation de notre région.

Celles qui seront retenues seront rassemblées et présentées aux autorités compétentes. La sélection d’un projet à la suite de cet AMI n’engage pas à la signature d’un contrat »

# Enjeux

## Enjeux des JOP 2030 en matière de mobilité

Les Jeux Olympiques et Paralympiques d’hiver 2030 visent à être un levier de transformation durable des territoires alpins, en misant sur la sobriété budgétaire, la transition écologique, la rénovation des infrastructures existantes et l’inclusion sociale.

L’État et les Régions s’engagent à maximiser l’héritage des Jeux à travers des actions concrètes en matière de mobilité décarbonée, d’aménagement responsable, de développement sportif, d’innovation, et de retombées économiques locales. [[1]](#footnote-1)

Les enjeux en matière de mobilité sont plus spécifiquement les suivants :

* **Mobilité durable** comme levier de transformation territoriale.
* **Réduction des émissions** et de la pollution atmosphérique.
* **Renforcement de l’offre de mobilité du quotidien**.
* **Réduction des inégalités territoriales**.
* **Héritage post-JOP** pour les habitants et les territoires.

Ainsi, la mobilité est un enjeu essentiel dans l’organisation des JOP 2030. En effet, qu’il s’agisse de l’accès aux stations de montagne dans lesquelles les épreuves se passeront, l’accès aux villages olympiques, la gestion des flux de marchandises ainsi qu’entre la population de résidents, les athlètes et le flux de touristes prévus, la mobilité est une des briques centrales, garantissant la bonne tenue des jeux.

## Enjeux de développement économique et d’innovation en Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région Auvergne-Rhône-Alpes à travers ses différents schémas stratégiques de développement précise la manière dont elle entend favoriser son développement économique.

Elle a élaboré un SRDEII [Schéma Régional de Développement Economique d’Innovation et d’Internationalisation] pour la période 2022 à 2028. Il précise que la **digitalisation** et la **décarbonation** sont les leviers d’action choisis pour favoriser le développement économique de la Région, ainsi qu’un axe sur l’industrialisation.

Au-delà, la Région soutient plus particulièrement les projets qui favorisent la souveraineté industrielle, la relocalisation industrielle, la préférence locale et les coopérations entre le monde de la Rechercher et celui de l’Ingénierie.

Les JOP représentant une opportunité unique de tester des projets d’innovations et d’être mis en avant avec un potentiel impact international, à l’instar de projets qui ont été mis en valeur dans le cadre des JOP de Paris 2024 (Ex : UrbanLoop).

Ces projets seront des moyens de diffuser l’innovation, de créer des partenariats publics-privés, d’accroître la visibilité des solutions de mobilité décarbonée innovante et de favoriser l’excellence académique.

# Le cadre et le cahier des charges l’AMI

CARA, pôle de compétitivité et cluster de la région Auvergne-Rhône-Alpes, agit dans les domaines de la décarbonation et de la digitalisation de la mobilité. Il lance cet AMI pour identifier des entreprises capables de proposer des projets innovants pour les JOP 2030, avec un potentiel de pérennisation au service des habitants et des acteurs économiques locaux.

Les projets devront s’inscrire pleinement dans les **priorités définies par la candidature des Alpes françaises,** notamment la valorisation de savoir-faire locaux et complémentaires, la mise en œuvre de solutions sobres, responsables et sécurisées, une approche durable prenant en compte les enjeux du réchauffement climatique, une attention particulière portée à l’inclusion, à l’accessibilité, et aux retombées locales en termes d’emploi et de développement territorial.

## Il pourra s’agir de projets qui :

* Facilitent la logistique lors de l’événement et adaptée en territoire de montagne
* Facilitent la gestion des flux
* Facilitent le transport de tout type d’usagers sur les lieux des sites
* S’intègrent dans la stratégie de la Région en matière d’innovation et de recherche (digitalisation et décarbonation)
* Favorisent le savoir-faire de la région et préférence pour l’industrie de la région
* Autres

## La maturité des projets recherchée est la suivante :

* Des projets qui présentent des technologies à très fort niveau de maturité **TRL ≥ 8**. Il est attendu que ces technologies soient directement « prêtes à l’emploi » et déployable pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d’Hiver 2030 ;
* Des projets qui présentent des technologies à un niveau de maturité intermédiaire **TRL 6/7.** Les Jeux Olympiques et Paralympiques d’Hiver 2030 permettront un test « grandeur nature » pour ces solutions, à des moments particuliers, comme la cérémonie d’ouverture. Les Jeux seront alors un terrain de démonstration pour la solution d’innovation.

L’idée est de mettre en avant la dimension **technologique**, **créative** et **durable** des solutions d’innovation de l’écosystème régional.

## Critères d’évaluation

Les candidats pourront soumettre leur candidatures seuls ou en **groupements**. Le cas échéant, un coordinateur ou leader du groupement devra être clairement identifié pour assurer le pilotage administratif du dossier et représenter chacun des membres du groupement.

Les porteurs de projets restent pleinement propriétaires de leurs solutions. Les informations communiquées dans le cadre de cet appel à manifestation d’intérêt seront traitées de manière confidentielle et utilisées uniquement aux fins de l’analyse et de l’instruction des candidatures.

## Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit inclure les sections suivantes :

* Un descriptif rapide des activités de la structure candidate ;
* Un descriptif de la solution technologique proposée incluant son déploiement ;
* Un descriptif du besoin auquel la solution répond et de la manière dont elle pourra être mobilisée lors les JOP30 et pérennisée ;
* Un descriptif des moyens humains à mobiliser : nombre d'ETP, période de mobilisation, missions, titres et fonctions.

Les candidats devront remplir la trame de formulaire qui fera office de réponse à l’AMI. Les dossiers de réponse doivent être transmis avant le 15 Septembre 2025 (au format PDF ou Word uniquement). Les candidatures sont à envoyer par mail à :

* Céline GRANGE-FAIVRE, Directrice Innovation & Développement projets [celine.grange-faivre@cara.eu]
* Nathan JARJOT-JOVER, Chargé de mission Opérateurs de transport et Territoires, [nathan.jarjot-jover@cara.eu]

## Critères d’éligibilité

Pour être déclarée éligible, la candidature devra respecter le cahier des charges du présent appel et s’inscrire dans les valeurs portées par la candidature des Alpes françaises, telles que définies ci-dessus.

La structure candidate devra être une entreprise ou une institution ayant un impact économique significatif en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Seuls les projets issus d’adhérents CARA à jour de cotisation, seront susceptibles d’être utilisées et partagés aux autorités compétentes.

## Critères d’évaluation

La qualité de la candidature sera jugée selon les critères suivants :

* le caractère innovant du projet, au regard de la stratégie régionale et au regard des solutions existante sur le marché ;
* la maturité de la (des) solution(s) proposée(s) selon les modalités précisées dans le présent dossier ;
* le respect des priorités définies par les Alpes Françaises dans leur candidature ;
* l’impact économique, social et environnemental de l’entreprise en Région Auvergne-Rhône-Alpes,
* Le caractère durable de la solution pour une pérennisation post-Jeux.

L’évaluation des propositions pourra être complétée par un entretien en présentiel ou en visioconférence.

## Calendrier

Le calendrier prévisionnel de l’AMI est le suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| **Action** | **Dates** |
| Lancement de l’AMI | 21/07/2025 |
| Clôture de l’AMI | 15/09/2025 |
| Evaluation des candidatures reçues | 30/11/2025 |
| Retour aux candidats | 15/12/2025 |

1. source : <https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/14/1794299e6b0e780f81c767680b5ae799ddb311a1.pdf> [↑](#footnote-ref-1)